

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° II-CL30

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Police nationale	0	10 000 000
Gendarmerie nationale	10 000 000	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 10 000 000 euros du programme 176 « Police nationale » à l'action 03 « Sécurité routière » vers le programme 152 « Gendarmerie nationale » à l'action 04 « Commandement, ressources humaines et logistique ».

Alors que le nombre de suicides de gendarmes est en hausse, illustrant un malaise général au sein des forces de l'ordre, il est urgent de leur assurer des conditions de travail dignes, à la mesure de leur engagement au service de la France. Si l'on peut se réjouir que la sécurité routière dispose de

moyens conséquents, l'augmentation de son budget est surestimée par rapport à l'urgence de l'amélioration des conditions de travail des gendarmes.